



Malfaçon dans la plomberie d'une maison achetée

Par **sylvie**, le **22/11/2008** à **18:17**

J'ai acheté il y a 1 an une maison à un marchand de bien. C'est une maison ancienne qui a été entièrement réhabilitée avant l'achat (plomberie, électricité etc). Il existe une fuite sur le circuit de chauffage et le plombier qui a été en charge des travaux réchigne à s'en occuper. Quels sont les recours possibles?
En vous remerciant par avance

Par **chaber**, le **23/11/2008** à **07:02**

[citation]Quels sont les recours possibles[/citation]

Très peu ou très difficiles. ce genre de travaux entre généralement dans la garantie biennale.

Envoyez une LR avec AR au vendeur, si vous ne connaissez pas l'entreprise, en lui demandant l'exécution de l'article 1792 du code civil.

Si comme c'est souvent le cas le marchand de biens fait les travaux lui-même. Il doit donc en assurer la garantie au titre de l'article précité.